

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Vous avez peut-être déjà reçu de la part de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) ou de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM), voire même de l'Association My Snowboarding ? ou encore peut-être d'autres organismes, une information indiquant que l'assurance souscrite auprès de ces structures était valable sur les compétitions inscrites au calendrier FFS ou encore qu'elle permettait la participation à ces compétitions. J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que ce type de communication n'est que partielle et qu'elle peut vous induire en erreur.

En effet, je vous rappelle que :

- pour participer à une course de Club, départementale, régionale ou nationale, inscrite au calendrier de la Fédération Française de Ski, il est impératif de disposer d'une **Licence Carte Neige Compétiteur** délivrée par la FFS, ou selon le type d'épreuve d'un **Ticket Course** ;
- pour participer aux courses de Promotion organisées par les Clubs ou les Comités de la Fédération Française de Ski, il faut disposer d'une **Licence Carte Neige Compétiteur, Dirigeant** ou **Pratiquant** de la FFS ou d'un **Ticket Course** ;
- pour participer aux activités Ski Loisir organisées par un Club affilié à la Fédération Française de Ski, il faut obligatoirement être titulaire d'une **Licence Carte Neige Pratiquant** au minimum.

Comme vous l'avez sans doute déjà compris, la participation aux activités d'un Club affilié à la Fédération Française de Ski s'analyse, en tout premier lieu, sous l'angle de l'adhésion via

- la **Licence Carte Neige « Pratiquant »**
- la **Licence Carte Neige « Compétiteur »**
- la **Licence Carte Neige « Dirigeant »**
-

qui est une licence sportive et non pas une « assurance ».

Bien entendu, chaque licencié pourra choisir en complément de sa Licence Carte Neige une option d'assurance proposée par la Fédération Française de Ski, à savoir selon le type de Licence :

- Option PRIMO
- Option LOISIR
- Option PERFORMANCE
- Option ELITE
- Option EXTENSION DE GARANTIES A L'ETRANGER
- Option ALPINISME, ESCALADE, VARRAPE

Les services de la Fédération se tiennent, comme d'habitude, à votre entière disposition pour toutes explications complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Bien cordialement.

Michel VION
Président de la Fédération Française de Ski
Tel : +33 (0)4 50 51 99 00
Email : president@ffs.fr

Fédération Française de Ski
50 rue des Marquisats - BP 2451 - 74011 Annecy Cédex
Tél. : +33 (0)4 50 51 40 34 - Fax : +33 (0)4 50 51 75 90
Site : www.ffi.fr